



# SYNTHÈSE THEMATIQUE

N° 97 - Décembre 2021

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la DRIETS d'Île-de-France

## Campagne Apprentissage 2020/2021 en Île-de-France

Lors de la campagne d'entrées en apprentissage qui s'est déroulée entre juin 2020 et mai 2021, 126 176 contrats d'apprentissage ont été déposés en Île-de-France, dont 121 609 dans le secteur privé et 4 567 dans le secteur public. L'Île-de-France représente 23 % des contrats d'apprentissage débutés en France métropolitaine.

L'apprentissage connaît ainsi une hausse exceptionnelle de +56,9 % par rapport à la

campagne précédente, déjà marquée par une forte hausse par rapport à la campagne 2018/2019. Cette hausse est aussi supérieure à celle constatée en France métropolitaine (+50,5 %).

Cette dynamique a profité plus fortement aux étudiants préparant des diplômes de niveau bac+3 et au-delà.

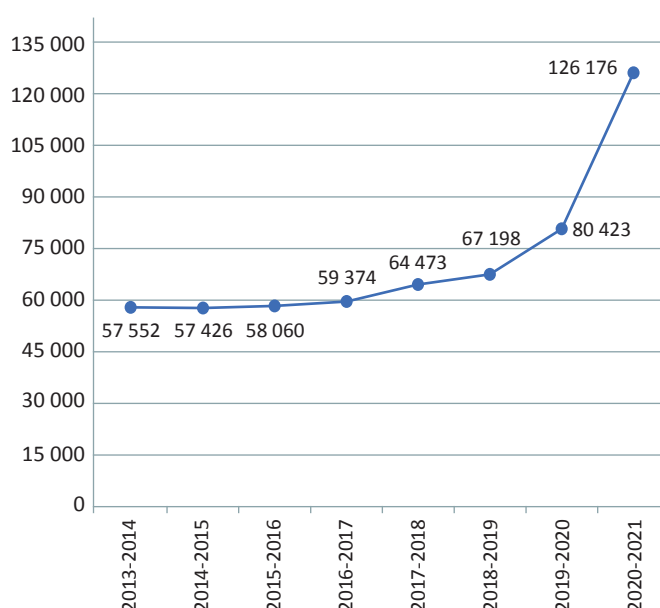
### Très forte progression dans le secteur privé depuis 2019

Pour la sixième campagne consécutive, le nombre de contrats d'apprentissage débutés en Île-de-France est en hausse (fig. 1). Les deux dernières campagnes ont cependant connu une croissance sans commune mesure avec les années précédentes. Ainsi, près de 60 000 contrats supplémentaires ont été conclus en 2020/2021 par rapport à la campagne 2018/2019. Cette forte progression est portée par un contexte particulier : mise en œuvre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, aide aux employeurs pour le recrutement d'apprentis dans le cadre du plan 1jeune#1solution... (cf. encadré).

### Un rythme d'entrée en apprentissage plus élevé en fin d'année

Suite à la crise économique de l'année 2020, en lien avec la crise sanitaire, le délai maximal pour signer un

Figure 1 : Nombre de contrats d'apprentissage débutés en Île-de-France par campagne

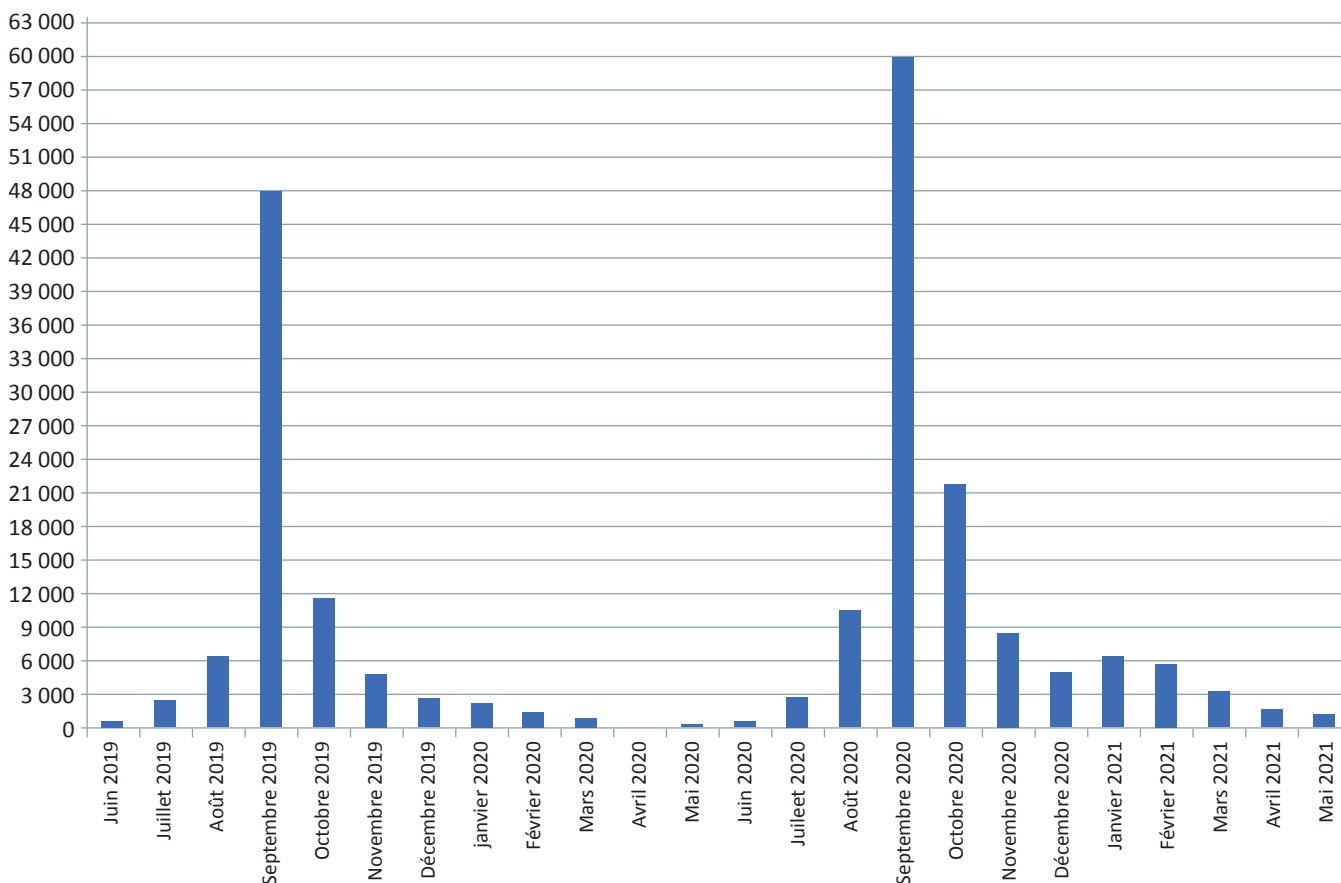


Source : Tableau de bord des politiques de l'emploi - Dares - octobre 2021

contrat d'apprentissage après l'entrée en CFA a été étendu de 3 à 6 mois pour la rentrée 2020. L'effet de cette décision peut se voir sur le rythme des entrées en apprentissage lors de la campagne : alors que 74 % des contrats débutaient en septembre-octobre et moins de 12 % entre novembre et janvier lors des

campagnes précédentes, en 2020/2021, 65 % des contrats ont commencé en septembre-octobre et 15 % entre novembre et janvier. En outre, près de 8 500 contrats concernent des jeunes qui étaient déjà en formation en CFA au moment de la conclusion de leur contrat.

**Figure 2 : Nombre de contrats d'apprentissage débutés en Île-de-France par mois, au cours des deux dernières campagnes**



Source : Tableau de bord des politiques de l'emploi - Dares - octobre 2021

## Dans le secteur privé, la hausse est portée par le commerce et les services

Dans les services, le seul secteur d'activité ayant réduit son recours à l'apprentissage est celui de l'hébergement-restauration, fortement affecté par la crise en 2020, en particulier en Île-de-France (fig. 3). Le nombre de contrats d'apprentissage dans ce secteur est resté quasi stable en France métropolitaine, mais a diminué de -11% dans la région.

En revanche les services relatifs à l'informatique et à la communication ont fortement progressé (+98 % entre les deux dernières campagnes) après une hausse de 38 % déjà entre 2018/2019 et 2019/2020. De même le soutien aux entreprises (+96 %) et les secteurs juridiques et financiers (+81 %) ont connu une forte

croissance de l'apprentissage, au détriment des contrats de professionnalisation, dont ces secteurs étaient très utilisateurs avant 2020.

Un autre secteur ayant beaucoup progressé est celui de la santé ainsi que celui du social et médico-social, où les contrats d'apprentissage ont plus que triplé entre 2019/2020 et 2020/2021.

L'industrie a en revanche connu une croissance plus modeste des contrats d'apprentissage (+19 %), voire une baisse pour certaines activités telle que la fabrication de matériel de transport (-11 %).

La part des contrats de 12 mois et moins s'est accrue, passant de 40 % en 2019/2020 à plus de 44 % en 2020/2021.

**Figure 3 : Caractéristiques des contrats d'apprentissage du secteur privé en Île-de-France**

	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	ÉVOLUTION ENTRE LES DEUX DERNIÈRES CAMPAGNES
<b>NOMBRE DE CONTRATS DÉBUTÉS</b>	<b>62 729</b>	<b>76 192</b>	<b>121 609</b>	<b>+ 59,6 %</b>
<b>Secteur d'activité de l'entreprise en %</b>				
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>+20,0 %</b>
<b>Industrie</b>	<b>15,2</b>	<b>13,7</b>	<b>10,3</b>	<b>+19,3 %</b>
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,9	2,0	1,8	+45,1 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,6	3,6	2,7	+22,0 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1,9	2,0	1,3	+3,9 %
Fabrication de matériels de transport	2,8	2,5	1,4	-11,4 %
Métallurgie et fabrication des pièces métalliques sauf machines	0,7	0,5	0,3	-1,5 %
Fabrication d'autres produits industriels	3,3	3,2	2,7	+37,6 %
<b>Construction</b>	<b>9,6</b>	<b>9,0</b>	<b>6,8</b>	<b>+19,5 %</b>
<b>Commerce</b>	<b>18,1</b>	<b>17,9</b>	<b>19,4</b>	<b>+73,3 %</b>
<b>Services</b>	<b>56,8</b>	<b>59,0</b>	<b>63,3</b>	<b>+71,2 %</b>
Transports et entreposage	6,9	6,2	4,7	+21,9 %
Hébergement et restauration	8,6	7,6	4,3	-10,8 %
Information et communication	7,1	8,1	10,1	+98,5 %
Activités financières et d'assurance	7,3	8,2	8,0	+56,7 %
Activités immobilières	1,3	1,9	2,9	+151,4 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,1	12,7	14,8	+86,0 %
Soutien aux entreprises	4,7	4,9	6,1	+96,3 %
Enseignement	0,8	1,0	2,2	+262,8 %
Santé humaine et action sociale	1,5	1,6	3,4	+240,1 %
Services personnel (dont coiffure, soins de beauté)	4,5	3,9	3,1	+25,7 %
Autres activités de services	2,9	3,0	3,8	+97,8 %
<b>Taille des entreprises</b>				
Moins de 10 salariés	26,0	26,3	32,6	+95,0 %
De 10 à 49 salariés	19,9	19,5	19,1	+54,2 %
De 50 à 249 salariés	11,5	12,2	12,1	+56,0 %
De 250 à 499 salariés	6,2	6,4	5,5	+35,9 %
De 500 à 999 salariés	6,7	6,7	5,5	+28,7 %
1000 salariés et plus	29,6	29,0	25,2	+36,4 %
<b>Durée de contrat</b>				
12 mois et moins	39,3	40,3	44,5	+76,0 %
de 13 à 24 mois	50,8	51,4	48,7	+51,5 %
plus de 24 mois	9,9	8,3	6,8	+30,5 %

Champ : contrats d'apprentissage du secteur privé débutés en Île-de-France.

Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese

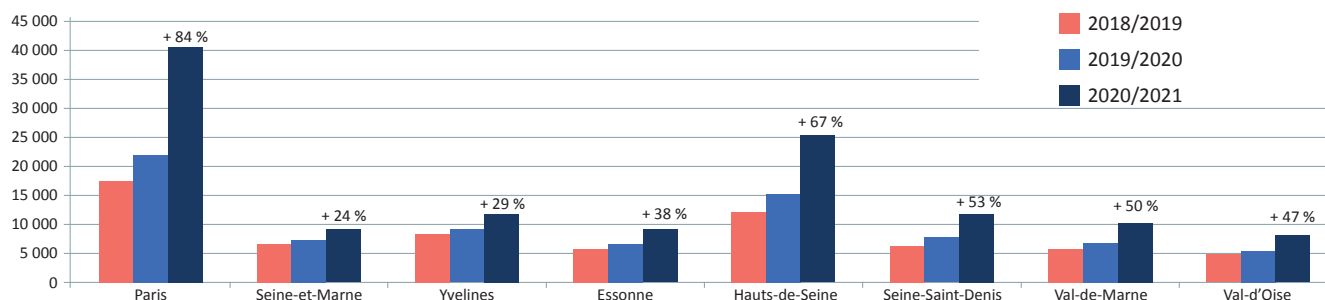
## Une progression inégale selon les départements

La hausse du nombre de contrats est particulièrement forte auprès des employeurs parisiens (+84 % en 2020/2021) et dans les Hauts-de-Seine (+67 %). Dans ces deux départements se trouvent un grand nombre d'activités de sièges sociaux, de services juridiques, comptables et financiers, qui sont des secteurs ayant fortement accru leur recours à l'apprentissage. En revanche, la progression est plus faible dans les départements de grande couronne, où les activités industrielles et la construction – où la progression du nombre d'apprentis a été plus modeste - sont davantage représentées (fig. 4 et 5).

## Dans le secteur public, l'apprentissage progresse à un rythme plus modeste

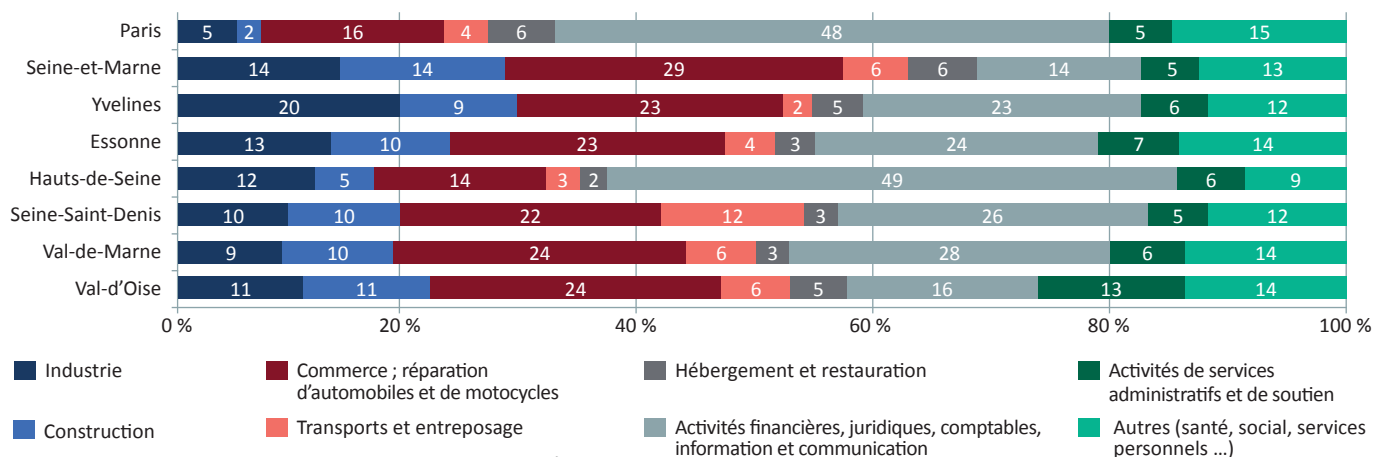
Dans le secteur public, l'apprentissage a progressé de près de 8 % en 2020/2021 par rapport à la précédente campagne. Cette hausse est portée par les services de l'Etat (ministères et services déconcentrés) qui ont augmenté de 30 % le nombre de leurs embauches d'apprentis, confortant ainsi la place de l'administration de l'Etat comme premier employeur public d'apprentis dans la région, en particulier dans la capitale. Les communes et leurs regroupements représentent quant à elles plus de 30 % des embauches, mais leur nombre d'apprentis en 2020/2021 ne progresse que très peu et est même en diminution de 7 % par rapport à 2018/2019 (fig. 6 et 7).

**Figure 4 : Nombre de contrats d'apprentissage par département de l'employeur (et évolution annuelle en %)**



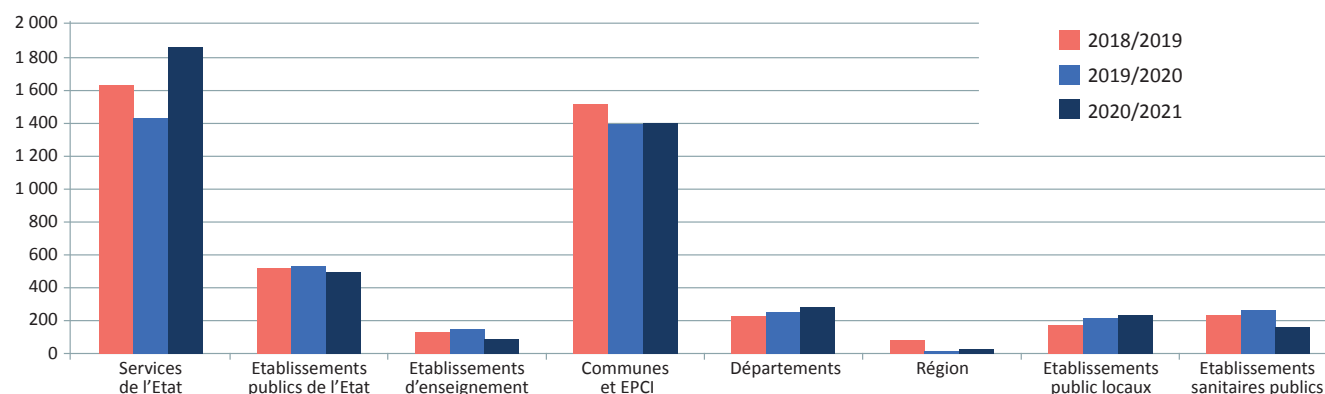
Champ : contrats d'apprentissage du secteur privé débutés en Île-de-France  
 Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets-IDF Sese

**Figure 5 : Répartition des contrats d'apprentissage 2020/2021 par secteur, selon les départements**



Champ : Contrats d'apprentissage du secteur privé débutés en Île-de-France  
 Source : Fichier SIA-DARES juillet 2021- traitement Drieets IDF Sese

**Figure 6 : Contrats d'apprentissage enregistrés dans le secteur public, par catégorie d'employeur**



Champ : Contrats d'apprentissage du secteur public en Île-de-France  
 Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese

**Figure 7 : Répartition des catégories d'employeurs publics selon le département, campagne 2020/2021**

Catégorie d'employeur	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Île-de-France
Services de l'Etat	57,3%	25,3%	48,7%	7,7%	24,2%	10,4%	24,0%	22,5%	40,7%
Etablissements publics de l'Etat	13,4%	2,9%	5,1%	10,6%	9,5%	15,8%	10,3%	1,0%	10,9%
Etablissements d'enseignement	2,4%	2,4%	0,5%	3,7%	0,7%	1,1%	4,7%	0,0%	2,0%
Etablissements publics locaux	1,1%	12,5%	6,3%	17,1%	4,4%	9,1%	8,9%	3,6%	5,1%
Communes et EPCI	22,2%	41,6%	31,9%	43,6%	49,2%	38,0%	23,9%	56,9%	30,8%
Départements		14,4%	5,6%	11,7%	8,1%	16,2%	18,1%	13,3%	6,2%
Région	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,9%	0,0%	0,0%	0,8%
Etablissements sanitaires publics	2,9%	1,0%	1,8%	5,4%	4,0%	4,4%	9,7%	2,6%	3,5%

Champ : contrats d'apprentissage du secteur public en Île-de-France.  
 Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese

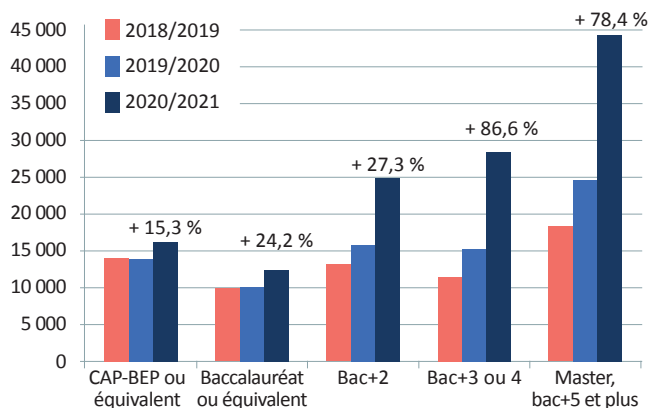
## Des apprentis plus âgés et de plus en plus nombreux dans le supérieur

Comme les années précédentes, de plus de plus de contrats concernent la préparation de diplômes de l'enseignement supérieur (fig. 8). Désormais, 77 % des contrats débutés dans la région préparent à un niveau de diplôme bac+2 minimum, contre un taux de 56 % en France métropolitaine.

A la faveur de l'accroissement conjugué de l'apprentissage dans le supérieur et dans les secteurs des services, ainsi qu'avec le report des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage, la part des femmes dans l'apprentissage s'est accrue ces dernières années : elle est passée de 43 % sur la campagne 2018/2019 à 49 % en 2020/2021 (fig. 11).

Les jeunes âgés de 21 à 25 ans sont majoritaires parmi les apprentis franciliens. Les contrats conclus avec des mineurs sont de moins en moins nombreux (-11 % par rapport à 2019/2020) ; les moins de 18 ans sont ainsi les seuls à ne pas avoir bénéficié de la hausse de l'apprentissage. Si c'est également le cas en France métropolitaine (-1,9 %), les mineurs sont toutefois bien plus nombreux parmi les apprentis sur l'ensemble du pays qu'en Île-de-France (21 % contre seulement 8 % dans la région).

Figure 8 : Répartition des contrats d'apprentissage, par niveau de diplôme préparé



Champ : contrats d'apprentissage débutés en Ile-de-France, tous secteurs.  
Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese

Cela s'explique en partie par le fait que 14 % des contrats conclus par les employeurs franciliens concernent des apprentis résidant hors de la région, et qui sont majoritairement des étudiants du supérieur : la moitié de ces apprentis non-franciliens prépare des qualifications de niveau bac+5 minimum.

Le nombre de jeunes apprentis ayant une reconnaissance de travailleur handicapé a été multiplié par trois entre 2018/2019 et 2020/2021, leur part atteignant désormais 0,9 % parmi les contrats, contre 0,5 % auparavant. C'est toutefois une moindre proportion qu'en France métropolitaine (1,4 %).

Figure 9 : Part des principales spécialités de formation en Île-de-France, par campagne, et évolution sur deux exercices

Spécialités de formation	Campagne (en date de début de contrat)			Evolution en Île-de-France 2020-2021/2019-2020	Evolution en France métropolitaine
	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
Commerce, vente	16,1	17,4	21,1	+90 %	+108 %
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	6,0	7,1	8,3	+83 %	+110 %
Informatique, traitement de l'information	5,9	7,3	8,2	+75 %	+93 %
Spécialité plurivalentes de la communication	1,7	2,3	6,2	+331 %	+362 %
Comptabilité, gestion	4,9	5,0	5,2	+64 %	+83 %
Finances, banque, assurances	3,8	4,7	5,2	+76 %	+102 %
Ressources humaines	2,5	3,4	4,1	+92 %	+128 %
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	8,3	6,6	3,6	-13 %	0 %
Coiffure, esthétique	4,5	4,0	2,9	+12 %	+13 %
Santé	2,9	2,5	2,8	+74 %	+60 %
Electricité, électronique	4,3	4,0	2,5	-1 %	+6 %
Transport, manutention, magasinage	2,7	2,6	2,3	+44 %	+64 %
Secrétariat, bureautique	1,1	1,2	1,7	+128 %	+149 %
Accueil, hôtellerie, tourisme	4,3	3,4	1,7	-22 %	-2 %
Moteurs et mécanique auto	2,7	2,4	1,6	+4 %	+15 %
Technologies industrielles fondamentales	2,1	2,0	1,4	+14 %	+35 %
Energie, génie climatique	2,3	2,0	1,4	+5 %	+20 %

Champ : contrats d'apprentissage débutés en Île-de-France, tous secteurs.  
Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese

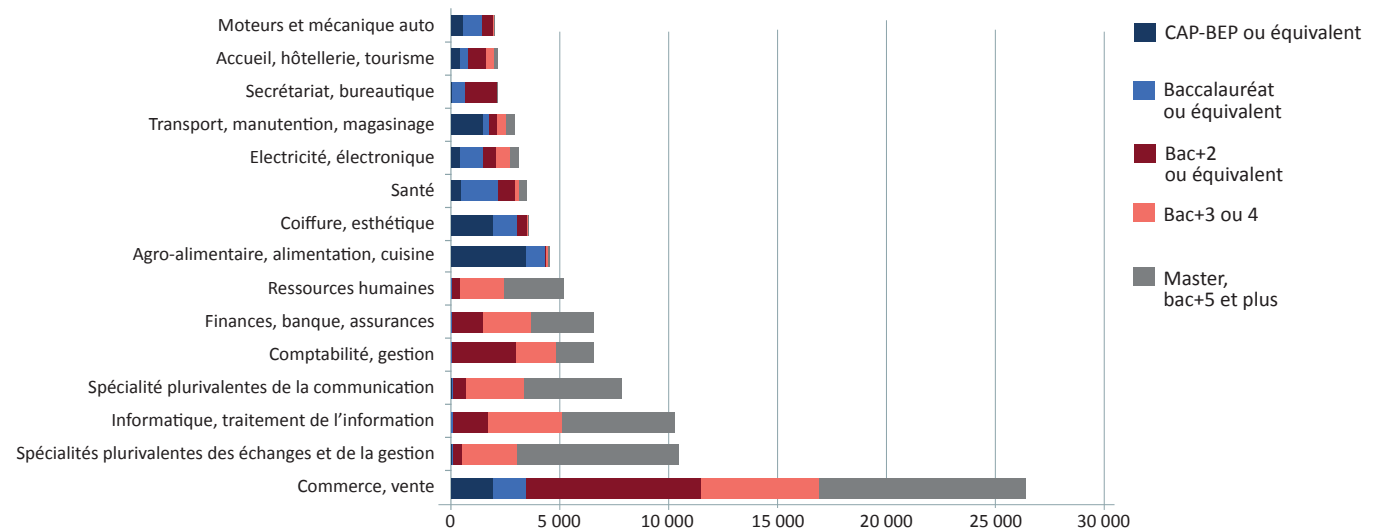
## Succès croissant pour les formations liées à la communication

Parmi les spécialités de formation les plus représentées, celles qui ont connu le plus de croissance sont les spécialités de la communication - qui ont connu un quadruplement du nombre de contrats d'apprentissage entre les deux dernières campagnes - le secrétariat-bureautique, les ressources humaines et le commerce-vente (fig. 9).

Les spécialités de l'agro-alimentaire-cuisine et l'accueil-hôtellerie-tourisme ont en revanche perdu des contrats sur les deux dernières campagnes par rapport à la situation d'avant-crise, dans une proportion plus élevée qu'en France métropolitaine.

Les spécialités de formation qui connaissent les plus fortes croissances au sein des contrats d'apprentissage franciliens sont aussi celles qui recrutent à des niveaux de diplômes élevés (fig. 10).

**Figure 10 : Part des niveaux de diplôme préparé par spécialités de formation, campagne 2020/2021**



Champ : contrats d'apprentissage débutés en Île-de-France, tous secteurs.  
Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese

## Le contrat d'apprentissage et ses évolutions suite à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relevant du ministère chargé de l'emploi.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en organisme de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a introduit plusieurs changements tenant aux conditions du contrat et à son financement. Parmi les changements entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 figurent notamment :

- l'extension de la limite d'âge pour les apprentis, passée de 26 à 29 ans ;
- la possibilité de conclure des contrats de 6 mois minimum au lieu de 12 mois auparavant ;
- la hausse de la rémunération des apprentis de moins de 21 ans en CAP ou en bac pro et création d'une aide financière pour le passage du permis de conduire ;
- l'assouplissement des conditions de rupture du contrat ;
- la libéralisation de la formation en permettant à tout organisme de formation de devenir centre de formation d'apprentis ;
- le remplacement des diverses aides financières par une aide unique réservée aux entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme de niveau IV ou V.

Suite à cette loi, le nombre total d'organismes de formation en apprentissage déclarés est passé de 150 à 528 en Île-de-France (données d'octobre 2021), dont 12 CFA d'entreprises, une explosion de l'offre qui contribue en partie à la forte hausse du nombre d'apprentis.

**Figure 11 : Caractéristiques des apprentis d'Île-de-France, campagne 2020/2021**

en %	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-St-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France
<b>Répartition des contrats par département de l'employeur</b>	32,3	7,2	9,4	7,2	20,1	9,4	8,1	6,4	100,0
<b>Sexe</b>									
Femme	55,9	41,7	42,0	43,2	51,0	47,2	46,9	42,1	49,2
Homme	44,1	58,3	58,0	56,8	49,0	52,8	53,1	57,9	50,8
<b>Âge</b>									
Moins de 18 ans	4,2	20,6	13,8	12,3	3,7	6,9	8,2	14,2	8,0
De 18 à 20 ans	25,2	40,4	36,1	38,5	24,2	32,5	32,3	39,8	30,2
De 21 à 25 ans	61,3	33,7	43,5	42,4	62,3	51,6	50,8	37,6	53,2
De 26 à 29 ans	8,7	5,0	6,2	6,5	9,2	8,5	8,1	6,8	8,0
Plus de 29 ans	0,6	0,3	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	1,7	0,6
<b>Se déclarant travailleur handicapé à la signature du contrat</b>	1,0	0,8	0,7	1,0	0,9	1,0	0,8	0,9	0,9
<b>Niveau de diplôme à l'entrée</b>									
Aucun diplôme	5,6	18,9	14,4	13,3	4,9	9,3	10,2	16,9	9,2
Niveau CAP/BEP	4,4	11,5	8,2	8,1	3,5	6,5	7,1	10,3	6,1
Niveau Baccalauréat	28,8	36,4	32,6	34,6	24,8	34,2	33,1	37,2	30,7
Niveau bac +2	19,0	19,2	20,0	21,9	20,0	19,8	20,4	19,0	19,7
Niveau bac +3 ou 4	35,9	12,7	21,8	19,1	39,3	25,7	25,1	14,2	29,2
Niveau bac +5 et plus	6,4	1,3	3,0	3,1	7,5	4,5	4,2	2,4	5,1
<b>Situation avant le contrat</b>									
Scolarité	50,5	49,5	51,4	50,7	51,5	47,8	48,8	44,9	50,0
En alternance	24,9	27,6	27,1	25,8	26,9	25,3	25,7	24,9	25,9
Demandeur d'emploi	6,5	6,7	5,0	4,8	4,9	8,4	7,4	11,9	6,5
En formation au CFA avant signature d'un contrat	8,0	4,5	5,7	7,8	7,4	6,1	6,4	6,0	6,9
Autres	10,2	11,6	10,8	10,9	9,4	12,3	11,6	12,4	10,7
<b>Niveau de diplôme préparé</b>									
Niveau CAP/BEP et mentions complémentaires	9,3	23,5	17,5	16,7	7,1	14,5	14,8	21,1	12,9
Niveau Baccalauréat	7,5	16,7	13,6	13,4	6,1	10,3	11,2	18,3	10,1
Niveau bac +2	17,7	27,1	22,2	24,0	14,2	22,8	21,9	25,6	19,9
Niveau bac +3 ou 4	25,1	18,8	18,5	22,4	22,3	21,7	22,2	18,8	22,3
Niveau bac +5 et plus	40,4	13,9	28,1	23,5	50,2	30,6	29,9	16,2	34,8
<b>Formation préparée*</b>									
Commerce, vente	21,2	22,4	20,4	20,9	21,2	20,7	20,8	20,8	21,1
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	9,4	5,4	7,0	6,2	10,9	7,5	7,1	4,7	8,3
Informatique, traitement de l'information	8,8	3,4	6,4	6,7	11,3	7,9	8,0	4,8	8,2
Spécialité plurivalentes de la communication	9,0	2,5	3,3	3,7	7,2	5,4	4,9	2,9	6,2
Comptabilité, gestion	6,0	4,6	4,3	4,1	5,1	5,3	5,2	5,0	5,2
Finances, banque, assurances	7,0	3,2	3,2	3,2	6,4	3,7	4,8	2,8	5,2
Ressources humaines	4,4	2,4	3,3	3,4	5,4	4,3	3,3	2,9	4,1
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	3,4	6,3	5,7	4,1	2,3	2,1	3,3	5,2	3,6
Coiffure, esthétique	2,3	4,4	3,8	3,7	2,1	2,1	3,5	4,1	2,9
Santé	2,3	2,6	2,7	3,0	2,5	3,4	3,8	3,8	2,8
Electricité, électronique	1,0	4,5	3,8	3,9	2,1	3,8	3,0	3,2	2,5
Transport, manutention, magasinage	1,0	3,8	1,9	2,7	1,1	5,6	3,6	5,2	2,3
Secrétariat, bureautique	2,1	1,5	1,5	1,4	1,4	1,9	1,7	1,4	1,7
Accueil, hôtellerie, tourisme	2,4	2,9	1,4	1,5	1,0	0,9	1,3	1,7	1,7

\*Selon Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF 1994)

Champ : contrats d'apprentissage débutés en Île-de-France, tous secteurs.

Source : fichier SIA-DARES juillet 2021-traitement Drieets IDF Sese



## Impact de la crise sanitaire sur l'apprentissage

Le confinement de mars-avril 2020 n'a eu que peu d'incidence sur les contrats d'apprentissage, les entrées se faisant principalement entre septembre et décembre de chaque année.

En revanche, la situation de crise économique ayant résulté de la crise sanitaire a incité le gouvernement à soutenir les mesures d'aide à la formation et à l'emploi des jeunes, à travers le plan 1jeune#1solution, lancé en juillet 2020.

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été prises en faveur de l'apprentissage, notamment :

- le recul du délai maximal pour signer un contrat après

l'entrée en CFA, passé de 3 à 6 mois ;

- une aide à l'embauche pour la première année des contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, de 5000 € pour un apprenti mineur et 8000€ pour un apprenti de 18 ans et plus. Cette aide remplace l'aide unique pour les entreprises de moins de 250 salariés, et peut également être versée aux entreprises de 250 salariés et plus si elles justifient d'un quota de 5 % d'alternants ou de volontaires internationaux en entreprises ;

- une aide financière de 3000 € pour les collectivités territoriales pour leurs contrats d'apprentissage conclus après le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## Le suivi statistique des contrats d'apprentissage

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau système de suivi des contrats d'apprentissage a été mis en place dans le cadre de la loi « Avenir professionnel ». Dans le secteur privé, les opérateurs de compétences (OPCO) ont remplacé les chambres consulaires pour la prise en charge des contrats d'apprentissage, qui sont déposés dans un nouveau système d'information

des apprentis. Dans le secteur public, les contrats sont enregistrés par les Drieets (ex-Directe), qui déposent également les contrats dans le nouveau SI. Les données 2020 ont été redressées par la DARES afin de corriger les éventuels doublons ou les retards de saisie dus à la transition entre l'ancien système Ari@ne et le nouveau système d'information.

### Pour en savoir plus

- **Emilie CUPILLARD**, « Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 », *DARES Focus* n°38, juillet 2021
- **Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance** (Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), « L'apprentissage au 31 décembre 2021 », Note d'information n°21.30, juillet 2021

---

**Directeur de la publication** : Gaëtan Rudant

**Etude et rédaction** : Service Etudes Statistiques Evaluation

**Réalisation et diffusion** : Service communication

**Conception graphique et mise en page** : Emmanuelle Seguin

N° ISSN : 1767 - 9877

**Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

19-21 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00